



PRÉFET DE L'ARIÈGE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial

Bureau de l'appui territorial

Cellule environnement

Affaire suivie par Chloé Gémignani

Tél : 05 61 02 10 63

Courriel : pref-environnement@ariego.gouv.fr

Foix, le **25 AVR. 2024**

Le préfet de l'Ariège

à

Mesdames le maire de Malegoude,
Signalens

Messieurs les maires de Mirepoix, La
Bastide de Bousignac, Lagarde,
Treiziers, Val de Lambronne

Objet : Installations classées – Enquête publique – Demande d'autorisation
environnementale présentée par la société RESCANIERES

P.J. : Arrêté préfectoral – Avis au public – Certificat d'affichage

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté préfectoral en date de ce jour prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société RESCANIERES relative au projet d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à Roumengoux.

Ce dossier est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT>.

L'enquête publique se déroulera du 27 mai 2024 au 29 juin 2024, conformément aux directives de l'arrêté préfectoral précité.

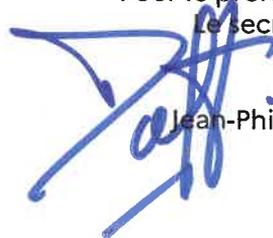
Une partie du territoire de votre commune étant située dans un rayon de 3 km de cette installation, je vous serais obligée de bien vouloir afficher à la mairie l'avis au public ci-joint, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, **soit le 10 mai 2024 au plus tard, et jusqu'au 29 juin 2024 inclus.**

Vous voudrez bien établir un certificat d'affichage du modèle ci-joint, attestant cette formalité, et me le transmettre sous le présent timbre après la clôture de l'enquête.

Je vous demande enfin, dès l'ouverture de l'enquête, d'**appeler votre conseil municipal à formuler son avis** sur la demande d'autorisation présentée par la société RESCANIERES et de m'adresser la délibération correspondante.

Je vous signale que cet avis ne sera pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JP Dargent', written over the typed name.

Jean-Philippe DARGENT

Copie à – M. le Préfet de l'Aude

– M. le sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers